



Le budget 2025

2025 : un budget pour déployer le projet de territoire Ambition 2030

Le budget de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine est composé de cinq budgets : le budget principal et quatre budgets annexes (assainissement collectif et non collectif, eau potable, parc d'activité des prés d'Andy). Il sera de 159 millions d'euros en 2025, en hausse de 9,14 % par rapport à 2024; pour poursuivre le déploiement du projet de territoire Ambition 2030.



En 2025, l'Agglomération continuera de porter des projets d'investissement conséquents pour poursuivre la mise en oeuvre du projet Ambition 2030, tout en prenant sa part dans l'effort national de réduction du déficit public.

Kadir Mebarek, Vice-président délégué aux Finances, Maire de Melun

L'équilibre financier du budget 2025 a été établi en intégrant des mesures conservatoires issues du Projet de Loi de Finances pour 2025 dressé par le gouvernement Barnier présenté avant la motion de censure.

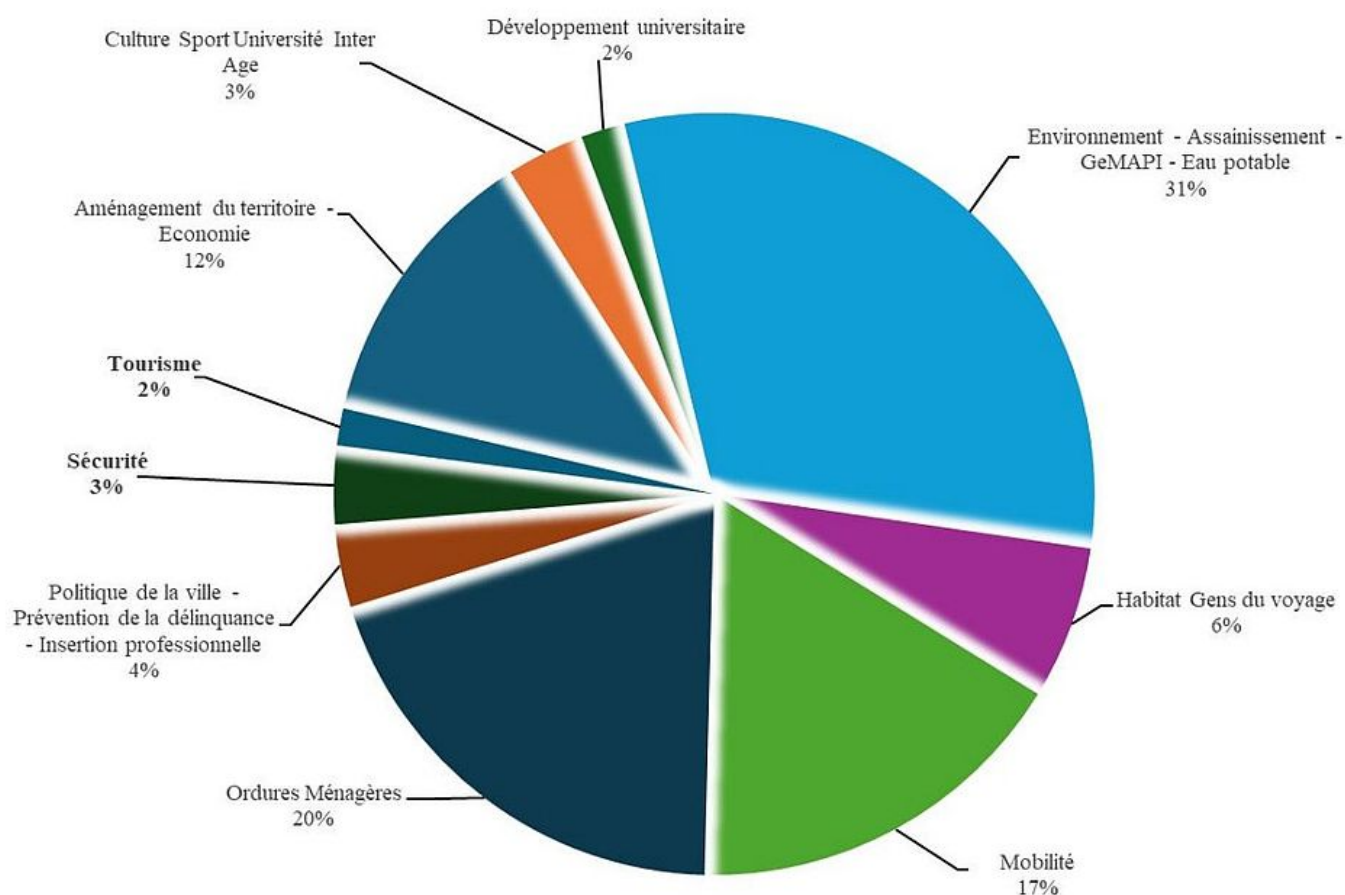
Le budget en quelques chiffres

- Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 96,6 M€ et les recettes réelles de fonctionnement à 110,2 M€.
- Les dépenses réelles d'investissement se montent à 62,4 M€ dont près de 57,2 M€ de dépenses réelles d'équipement.
- Les recettes d'investissement s'élèvent à 48,9 M€ dont 43,3 M€ d'emprunt.

Le budget affecté à l'exécution des politiques publiques

Ces politiques ont un poids financier variable, illustré dans le graphique suivant qui tient compte à la fois des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Les **opérations non ventilables** - dépenses liées aux moyens communs à l'ensemble des services de la collectivité, frais de fonctionnement de l'assemblée délibérante (y compris indemnité des élus), frais de communication et d'information, charges afférentes aux emprunts (intérêts de la dette) et prélèvements pour reversements de fiscalité - ne sont pas présentées dans le graphisme ci-dessus.



CHIFFRE-CLÉ

114 M€

C'est le montant affecté à l'exécution des politiques publiques

L'effort d'investissement (62,4M€) est soutenu pour réaliser le projet de territoire Ambition 2030 : les mobilités (pôle d'échange multimodal (7 M€), déploiement des liaisons douces (4,7 M€)), l'habitat (4,3 M€), le développement économique, la réhabilitation ou le dévoiement des réseaux d'eau et d'assainissement (10,2 M€), et des travaux de réhabilitation et d'extension d'ouvrages (4,9 M€)

Des taux de fiscalité stables

Cette année encore, et comme depuis 2017, la Communauté maintient ses taux de fiscalité : taxes foncières (TFB et TFNB), fiscalité entreprises (CFE) et taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Etat des finances

Les finances restent saines et la dette contenue, par rapport aux agglomérations de même taille. La capacité de désendettement, de 4,1 années, reste en-dessous des agglomérations comparables, et du seuil d'alerte de 12 années.

TÉLÉCHARGER



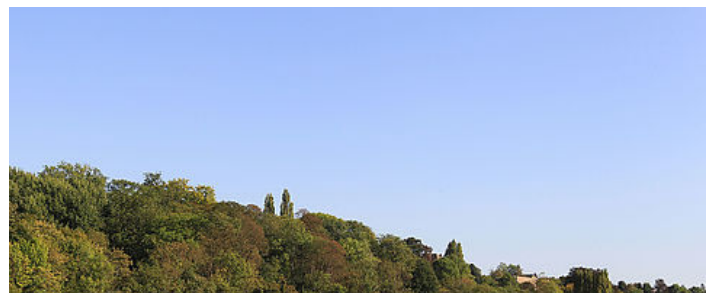
Note sur le budget primitif 2025

PDF - 611.0 KB

À LIRE AUSSI



LE BUDGET 2024



LE PROJET D'AGGLO AMBITION
2030



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MELUN VAL DE SEINE
297, rue Rousseau Vaudran CS 30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex
01 64 79 25 25

